

Le Rapport *La maîtrise du français au collégial : le temps d'agir*

ANNEXE II

Commentaires généraux :

Il est important de mentionner que la plupart des données contenues dans ces tableaux sont de nature exploratoire. Elles n'ont jamais fait l'objet d'une publication et les modalités d'exploitation et d'interprétation ont été déterminées par le groupe d'expertes dans le cadre de leur recherche.

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur, Direction générale des politiques et des statistiques, Direction des statistiques et de l'information de gestion.

Question 1. Quel pourcentage de personnes inscrites à leur première session dans un collège francophone ont un résultat de moins de 75 % à l'épreuve unique de 5^e secondaire en français?

Question 2. Quel est le taux d'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC) des personnes qui sont inscrites à leur première session dans un collège francophone et qui ont un résultat de moins de 75 % à l'épreuve unique de 5^e secondaire en français?

Tableau 1. Taux d'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC) des personnes nouvellement inscrites au collégial, à l'enseignement ordinaire, dans un programme menant au DEC, aux trimestres d'automne de 2010 à 2016, dont la langue d'enseignement au collégial et au secondaire est le français, selon la catégorie de moyenne à l'épreuve de langue d'enseignement de 5^e secondaire

Données pour l'ensemble du réseau collégial (réseau public, réseau privé subventionné et écoles gouvernementales)

Cohorte d'automne ¹	Catégorie de moyenne à l'épreuve de langue d'enseignement de 5 ^e secondaire ²	N ^{bre} de personnes nouvellement inscrites au collégial ³ venant d'un organisme dont la langue d'enseignement au secondaire et au collégial est le français (N ^{bre})	Taux d'obtention d'un diplôme d'études collégiales ⁴		
			Au cours de la durée prévue des études (%)	Deux ans après la durée prévue des études (%)	Pour la période maximale d'observation (%)
2010	Inférieure à 75 %	18 134	13,3	40,3	52,8
2010	75 % et plus	25 922	46,1	77,4	84,9
2010	Valeur indéterminée	1 622	10,4	29,6	39,3
2010	Total	45 678	31,8	60,9	70,5
2011	Inférieure à 75 %	18 293	14,3	41,7	53,6
2011	75 % et plus	24 979	47,5	78,4	85,1
2011	Valeur indéterminée	1 611	10,6	29,8	39,5
2011	Total	44 883	32,6	61,7	70,6
2012	Inférieure à 75 %	18 645	14,7	42,5	53,9
2012	75 % et plus	24 244	49,8	79,8	85,8
2012	Valeur indéterminée	1 574	10,7	29,7	37,3
2012	Total	44 463	33,7	62,4	70,7
2013	Inférieure à 75 %	18 986	14,8	43,8	53,8
2013	75 % et plus	23 262	48,5	79,7	85,5
2013	Valeur indéterminée	1 600	11,0	29,4	36,6
2013	Total	43 848	32,6	62,3	70,0
2014	Inférieure à 75 %	21 299	16,3	45,1	54,0
2014	75 % et plus	20 451	50,0	81,1	85,9
2014	Valeur indéterminée	1 607	9,8	29,2	36,3
2014	Total	43 357	32,0	61,5	68,4
2015	Inférieure à 75 %	19 066	14,3		49,1
2015	75 % et plus	21 231	47,3		83,8
2015	Valeur indéterminée	1 537	9,7		33,2
2015	Total	41 834	30,9		66,1
2016	Inférieure à 75 %	18 728	13,9		43,6
2016	75 % et plus	21 200	46,3		82,0
2016	Valeur indéterminée	1 431	9,1		28,4
2016	Total	41 359	30,3		62,8

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur, Direction générale des politiques et des statistiques, Direction des statistiques et de l'information de gestion, Indicateurs Cheminement collégial, version 2021.

¹ La cohorte est désignée par le trimestre d'automne de l'année de la première inscription au collégial.

² La moyenne à l'épreuve de langue d'enseignement de 5^e secondaire est calculée à partir des notes finales obtenues par l'étudiante ou l'étudiant à chacune des passations de l'épreuve (échouée ou réussie) de langue d'enseignement de 5^e secondaire propre à chaque régime pédagogique du secteur des jeunes. La note est pondérée par le nombre d'unités attribuées à l'épreuve. Elle est exprimée en pourcentage.

³ Les étudiantes et étudiants retenus dans cette catégorie ont la caractéristique commune d'avoir commencé leurs études collégiales à un même trimestre d'automne. La majorité d'entre eux étaient au secondaire au cours de l'année scolaire précédente. Par exemple, près de 88 % des personnes nouvellement inscrites au collégial à l'automne 2019, à l'enseignement ordinaire, dans les programmes menant au DEC, avaient obtenu une sanction des études secondaires au cours de l'année scolaire qui précédait leur entrée au collégial (2018-2019). Par ailleurs, on notera que, depuis l'automne 2004 (date à partir de laquelle les collèges transmettent de l'information permettant d'identifier ces étudiantes et étudiants), les personnes qui possèdent déjà une qualification et qui s'inscrivent au collégial à la demande d'un ordre professionnel afin d'obtenir ou de reprendre leur droit d'exercice au Québec sont exclues de la population observée.

⁴ Le taux d'obtention d'un diplôme d'études collégiales est présenté selon trois périodes d'observation (durée prévue, deux ans après et période maximale). La durée prévue des études est de deux ans pour les programmes menant au DEC en formation préuniversitaire et de trois ans pour ceux en formation technique. Bien que la notion de durée prévue des études ne s'applique pas aux cheminements en Accueil ou transition, on indique le taux d'obtention d'un DEC enregistré trois ans après le début des études collégiales. Seule la première sanction des études collégiales obtenue par l'étudiante ou l'étudiant est considérée dans le calcul. Si une personne a reçu plus d'une sanction des études à une même année-session, on privilégie le DEC effectivement délivré. Le taux d'obtention d'un DEC est cumulatif d'une période d'observation à la suivante. La période maximale d'observation de chaque cohorte est celle allant du trimestre d'automne de la première inscription au collégial jusqu'à l'été 2021. Les données sur les sanctions des études collégiales obtenues au cours de la dernière année scolaire peuvent être incomplètes.

Question 3. Dans quelle proportion les personnes qui sont inscrites à leur première session dans un collège francophone et qui ont un résultat de moins de 75 % à l'épreuve unique de 5^e secondaire en français réussissent-elles l'épreuve uniforme de français (EUF)?

Tableau 2. Taux de réussite à la première passation de l'épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature, chez les personnes nouvellement inscrites au collégial (à l'enseignement ordinaire, dans un programme menant au DEC) venant d'un organisme dont la langue d'enseignement au secondaire et au collégial est le français et ayant une moyenne à l'épreuve de langue d'enseignement de 5^e secondaire inférieure à 75 %, cohortes d'automne de 2010 à 2019

Données pour l'ensemble du réseau collégial (réseau public, réseau privé subventionné et écoles gouvernementales)

Cohorte d'automne ¹	N ^{bre} de personnes nouvellement inscrites au collégial ² venant d'un organisme dont la langue d'enseignement au secondaire et au collégial est le français et ayant une moyenne à l'épreuve de langue de 5 ^e secondaire inférieure à 75 %	N ^{bre} de personnes ayant réussi l'EUF à la première passation ³	N ^{bre} de personnes ayant passé l'épreuve au moins une fois (réussite ou échec)	Taux global de réussite à l'EUF à la première passation ³
	N ^{bre}	N ^{bre}	N ^{bre}	%
2010	18 134	8 567	10 929	78,4
2011	18 293	8 912	11 213	79,5
2012	18 645	9 153	11 556	79,2
2013	18 986	9 494	11 702	81,1
2014	21 299	10 802	13 119	82,3
2015	19 066	8 987	11 051	81,3
2016	18 728	8 168	9 787	83,5
2017	18 896	6 886	8 260	83,4
2018	18 465	3 859	4 310	89,5
2019	18 269	3 116	3 297	94,5

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur, Direction générale des politiques et des statistiques, Direction des statistiques et de l'information de gestion, Indicateurs Cheminement collégial, version 2021.

¹ La cohorte est désignée par le trimestre d'automne de l'année de la première inscription au collégial.

Les données concernant l'EUF pour les cohortes d'automne de 2018 et de 2019 peuvent être incomplètes. Pour se présenter à l'EUF, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir terminé – ou être en voie de terminer – les trois premiers cours de français.

Selon la disponibilité des cours offerts dans les collèges chaque session et la réussite des cours par les étudiantes et étudiants, ce critère peut ne pas avoir été rempli avant plusieurs trimestres.

La passation de l'épreuve uniforme de français du trimestre d'hiver 2020 a été annulée en raison de la pandémie de COVID-19. Celle du trimestre d'été 2020 a eu lieu; néanmoins, elle s'est déroulée avec un nombre restreint d'étudiantes et d'étudiants, entre autres pour respecter les consignes sanitaires de la santé publique.

La passation de l'épreuve uniforme de français du trimestre d'automne 2020 a aussi été annulée en raison de la pandémie de COVID-19. Celle du trimestre d'hiver 2021 a eu lieu à distance (version électronique), selon des modalités différentes des passations précédentes.

² Les étudiantes et étudiants retenus dans cette catégorie ont la caractéristique commune d'avoir commencé leurs études collégiales à un même trimestre d'automne. La majorité d'entre eux étaient au secondaire au cours de l'année scolaire précédente. Par exemple, près de 88 % des personnes nouvellement inscrites au collégial à l'automne 2019, à l'enseignement ordinaire, dans les programmes menant au DEC, avaient obtenu une sanction des études secondaires au cours de l'année scolaire qui précédait leur entrée au collégial (2018-2019).

Par ailleurs, on notera que, depuis l'automne 2004 (date à partir de laquelle les collèges transmettent de l'information permettant d'identifier ces étudiantes et étudiants), les personnes qui possèdent déjà une qualification et qui s'inscrivent au collégial à la demande d'un ordre professionnel afin d'obtenir ou de reprendre leur droit d'exercice au Québec sont exclues de la population observée.

³ Pour réussir l'épreuve, l'étudiante ou l'étudiant doit satisfaire aux trois critères suivants : I) compréhension et qualité de l'argumentation; II) structure du texte; III) maîtrise de la langue.

Le taux de réussite global représente donc la proportion d'étudiantes et d'étudiants ayant réussi aux trois critères.

Question 4. Quel est le pourcentage d'échecs à l'épreuve uniforme de français (EUF)?

Question 5. Quel est le pourcentage d'échecs à l'épreuve uniforme de français (EUF) pour les étudiantes et les étudiants du secteur préuniversitaire?

Question 6. Quel est le pourcentage d'échecs à l'épreuve uniforme de français (EUF) pour les étudiantes et les étudiants du secteur technique?

Tableau 3. Nombre d'étudiantes et d'étudiants ayant passé l'épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature, et taux de réussite à l'épreuve selon le type de formation du programme menant au DEC, par session de passation et pour l'année scolaire 2018-2019

		Épreuve uniforme de français							
		Automne 2018		Hiver 2019		Été 2019		Année 2018-2019	
Réseau d'enseignement ¹	Type de formation du programme menant au DEC ²	N ^{bre} d'étudiantes et d'étudiants ³ (N ^{bre})	Taux global de réussite ⁴ (%)	N ^{bre} d'étudiantes et d'étudiants ³ (N ^{bre})	Taux global de réussite ⁴ (%)	N ^{bre} d'étudiantes et d'étudiants ³ (N ^{bre})	Taux global de réussite ⁴ (%)	N ^{bre} d'étudiants-passations ⁵ (N ^{bre})	Taux global de réussite ⁴ (%)
Public	Préuniversitaire	11 563	92,5	7 581	86,9	707	74,5	19 851	89,7
Public	Technique	8 215	80,5	6 859	73,8	1 554	65,8	16 628	76,3
Public	Accueil ou transition	580	80,3	680	78,4	55	67,3	1 315	78,8
Public	Valeur indéterminée	9	88,9	7	85,7	4	n. d.	20	80,0
Public	Total	20 367	87,3	15 127	80,6	2 320	68,4	37 814	83,4
Privé subventionné	Préuniversitaire	729	94,5	853	92,0	61	80,3	1 643	92,7
Privé subventionné	Technique	633	73,1	530	67,0	168	56,5	1 331	68,6
Privé subventionné	Accueil ou transition	5	100,0	4	n. d.	0	0,0	9	100,0
Privé subventionné	Valeur indéterminée	2	n. d.	0	0,0	0	0,0	2	n. d.
Privé subventionné	Total	1 369	84,6	1 387	82,5	229	62,9	2 985	81,9
Écoles gouvernementales	Préuniversitaire	16	93,8	5	100,0	0	0,0	21	95,2
Écoles gouvernementales	Technique	102	69,6	206	79,1	23	82,6	331	76,4
Écoles gouvernementales	Accueil ou transition	0	0,0	1	n. d.	0	0,0	1	n. d.
Écoles gouvernementales	Total	118	72,9	212	79,7	23	82,6	353	77,6
Ensemble du réseau	Préuniversitaire	12 308	92,6	8 439	87,4	768	75,0	21 515	89,9
Ensemble du réseau	Technique	8 950	79,8	7 595	73,5	1 745	65,1	18 290	75,8
Ensemble du réseau	Accueil ou transition	585	80,5	685	78,5	55	67,3	1 325	78,9
Ensemble du réseau	Valeur indéterminée	11	81,8	7	85,7	4	n. d.	22	77,3
Ensemble du réseau	Total	21 854	87,0	16 726	80,7	2 572	68,1	41 152	83,3

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur, Direction générale des politiques et des statistiques, Direction des statistiques et de l'information de gestion, Épreuve ministérielle – langue et littérature – au collégial, version septembre 2019.

1. Il s'agit du réseau d'enseignement de l'organisme qui a inscrit l'étudiante ou l'étudiant à une épreuve uniforme en langue d'enseignement et littérature, au cours du trimestre de passation ou de l'année indiqués.

2. Le type de formation est celui du programme menant au DEC au trimestre de passation de l'épreuve ou, à défaut, au trimestre antérieur le plus près, et ce, dans l'organisme qui a inscrit la personne à l'épreuve uniforme. La valeur indéterminée est indiquée lorsqu'aucune correspondance n'a pu être établie.

3. Les résultats obtenus pour des groupes de moins de 30 étudiantes ou étudiants doivent être utilisés avec prudence puisque le « poids » d'un individu exprimé en pourcentage est relativement plus important dans un petit groupe que dans un grand groupe. Le taux global de réussite n'est pas présenté quand le nombre d'étudiantes ou d'étudiants est inférieur à cinq.

4. Pour réussir l'épreuve, l'étudiante ou l'étudiant doit satisfaire aux trois critères suivants : I) compréhension et qualité de l'argumentation; II) structure du texte; III) maîtrise de la langue. Le taux de réussite global représente donc la proportion d'étudiantes et d'étudiants ayant réussi aux trois critères.

5. Puisqu'il est possible de reprendre l'épreuve jusqu'à sa réussite, l'étudiante ou l'étudiant peut avoir participé à plus d'une session de passation au cours de l'année scolaire considérée.

Question 7. Quel pourcentage de personnes issues du système scolaire du Québec (ce qui exclut les étudiantes et étudiants internationaux ou en provenance d'autres provinces) intègrent les études universitaires sans avoir réussi l'épreuve uniforme de français (EUF) ou sans diplôme d'études collégiales (DEC)?

À l'automne 2019, nous observons 5 916 adultes inscrits dans le réseau universitaire, soit 1,9 % de l'ensemble des étudiantes et étudiants.